RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

les Crous

Décision n°2025-100325 portant désignation de madame Valérie CABORD en tant que directrice générale du Crous Antilles-Guyane par intérim

Publié le 31 mars 2025, Mis à jour le 31 mars 2025

La présidente du Centre national des oeuvres universitaires et scolaires,

Vu *le décret n° 2016-1042 du 29 juillet 2016 relatif aux missions et à l'organisation des oeuvres universitaires ;*
Vu *le décret du 10 février 2024 portant nomination de madame Bénédicte DURAND à la présidence du Centre national des oeuvres universitaires à compter du 15 février 2024 ;*
Vu *l'arrêté du 7 avril 2017 fixant le nombre et le classement des emplois de directeur général et d'agent comptable de centre régional des oeuvres universitaires et scolaires ;*
Vu *l'arrêté du 21 décembre 2021 modifiant l'arrêté du 8 décembre 2017 pris pour l'application à certains emplois relevant des ministres chargés de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche des dispositions du décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'Etat ;*
Vu *l'arrêté du 1er septembre 2019 portant affectation de madame Valérie CABORD au Crous d'Antilles -Guyane pour occuper l'emploi d'AENESER de directrice du Clous de Martinique du Centre régional des oeuvres universitaires et scolaires Antilles Guyane ;*
Vu *l'arrêté de renouvellement de madame Valérie CABORD dans l'emploi d' AENESR de directrice du Clous de Martinique du Centre régional des oeuvres universitaires et scolaires Antilles Guyane à compter du 1er septembre 2024 ;*
Considérant que *la nécessité d'assurer la continuité et le bon fonctionnement du Centre régional des oeuvres universitaires et scolaires Antilles Guyanes implique la nomination d'un directeur général par intérim ;*

DÉCIDE,

Article unique

Madame Valérie CABORD, directrice du Clous de Martinique du Centre régional des oeuvres universitaires et scolaires Antilles Guyane, est chargée de l'intérim des fonctions de directrice générale du Centre régional des oeuvres universitaires et scolaires Antilles Guyane, à compter du 1er avril 2025 pour une durée de 2 mois.

Vanves,

Le 31 mars 2025,

La Présidente du CNOUS

Bénédicte DURAND

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

les Crous

Décision n°2025-100325 portant désignation de madame Valérie CABORD en tant que directrice générale du Crous Antilles-Guyane par intérim

Publié le 31 mars 2025, Mis à jour le 31 mars 2025